

Procès-verbal de la séance du 24 janvier 2020

L'an 2020, le 24 janvier 2020 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil municipal, sous la présidence de Jérôme DEPONDT, Maire.

Présents : Jérôme DEPONDT, Maire, Hélène MAISONS, Franck LEVASSORT Adjoint au Maire, Julie HANNETON, Albert GIL, Grégory BELLANCOURT Conseillers Municipaux

Absent excusé : Madame Ludivine GILBART

Pouvoir : Monsieur Philippe RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur DEPONDT Jérôme
Madame Bernadette GUIMBAULT donne pouvoir à Monsieur Albert Gil

A été nommé secrétaire : Madame Julie HANNETON

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 09
- Présents : 06
- Pris part au vote : 08

Date de la convocation : 14/01/2020

Date d'affichage : 14/01/2020

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 17/12/2019 ;
- 2 Suivi modification du PLU ;
- 3 Délibération pour fonds péréquation ;
- 4 Délibération pour le contrat groupe d'assurance statutaire avec le CDG28 ;
- 5 Prêt de la salle des fêtes à la commune de la Chapelle Forainvilliers ;
- 6 Cession d'une parcelle communale (21m²) ;
- 7 Travaux investissements 2020 ;
- 8 Questions diverses.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 17/12/2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2 - SODEM avancement recours PLU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les deux parties sont tombés sur un

accord suite aux différentes rencontres et qu'il attend désormais les documents établis par les avocats de la Sodem et de la commune pour saisir les autorités départementales.

3 – Délibération pour fonds de péréquation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au nouveau texte il n'a plus lieu de prendre de délibération pour l'obtention du fonds de péréquation.

4 – Délibération pour le contrat groupe d'assurance statutaire avec le CDG28

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut autoriser le centre de gestion 28 pour négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer. Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques pour les agents affiliés CNRACL et les agents non affiliés à la CNRACL. Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules. Ce contrat sera signé pour une durée de 4 ans.

Il ne s'agit que de l'appel d'offre la mairie n'étant pas obligée de contracter à l'issue.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la mairie à adhérer au groupement avec le centre de gestion 28.

5 – Prêt de la salle des fêtes à la commune de la Chapelle Forainvilliers

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame le Maire de la commune de la Chapelle Forainvilliers souhaite retenir la salle des fêtes pour l'organisation de leur repas des anciens le dimanche du deuxième week-end de janvier 2021.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de prêter sa salle à titre gratuit à la Chapelle Forainvilliers pour cette occasion.

6 – Cession d'une parcelle communale (21 m²)

Monsieur DEPONDT explique qu'à la suite de la découpe en lots du lotissement de la Goudronnerie, il a racheté à ses frères et sœur ainsi qu'à Monsieur Bernard LETELLIER les parcelles actuellement numérotés N° 643, 649 et 684. Toutefois la Mairie détient une enclave de 21 m², sur cette ensemble qu'il convient de réaligner aussi Monsieur DEPONDT propose d'échanger les parcelles lui appartenant 680p, 683 et 691 l'ensemble pour 18 m² avec 21m² de la parcelle 325p appartenant à la commune le tout selon le plan présenté au conseil.

Après cette exposé Monsieur DEPONDT indique que la différence de surface de 3 m² sera acquis auprès de la commune au même prix que les terrains de la Gaudonnerie, soit 100 €/m².

Monsieur DEPONDT s'engage à prendre en charge les frais de notaire pour les actes y afférent.

Monsieur DEPONDT quitte la salle.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet échange de parcelles et charge Mme MAISONS de signer tous les actes y afférent.

7 – Travaux d'investissements 2020

Monsieur le Maire propose au conseil municipal comme investissement pour 2020 :

- Rénovation de la salle des fêtes projet d'un montant d'environ 440 362 € TTC : ce chantier serait fait en 2 phases pour pouvoir prétendre à plus de subvention. Une partie serait engagée sur 2020 pour un montant d'environ 20 000 € ce qui correspond au montant des études pour pouvoir lancer le projet. Le conseil municipal donne l'autorisation à Mr le Maire de demander les subventions afférentes à ce projet.
- Aménagement sécurité Feu rouge RD 21 projet d'un montant d'environ 31 500 € TTC à prévoir au budget 2020.
- Mise en accessibilité Mairie pour les normes handicapées pour faire une allée devant la mairie en pavé. Un devis va être demandé pour estimer le coût des travaux aux pavés Eurélien.
- Elagage des marronniers devant la mairie un devis de 2400 € TTC a été présenté par la Société MULLER.
- Porte de l'église : Travaux pour la refaire à l'identique ou réparation pour la consolider un devis va être demandé

8 – Questions diverses

- Madame Julie HANNETON demande s'il serait possible de remettre le banc de l'abri bus de la rue de la gare.
- Monsieur le Maire suggère de déplacer la bande du stop du carrefour de la RD 21 et RD 147. Après débat un courrier va être fait au département pour que la ligne soit avancée pour que la visibilité soit améliorée.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un habitant a fait une demande pour savoir s'il pouvait installer un miroir pour sortir de chez lui. Le conseil municipal n'y voit pas d'opposition et lui donne l'autorisation de le fixer sur le candélabre à condition que l'équipement reste à la charge du requérant.
- Monsieur Franck LEVASSORT demande au conseil municipal s'il serait possible de planter des arbres à hautes tiges le long du terrain de BMX pour délimiter avec le champ. Le conseil ne s'y oppose pas, l'employé communal devra faire des propositions d'espèces végétales.
- Mme Julie HANNETON donne compte rendu au conseil municipal de la dernière réunion du SIVOM : Le crédit pour l'école de Broué arrive à échéance. 2 projets vont être lancés (construction d'un préau et rénovation de l'école de Serville). 4 départ en retraite d'annoncé une restructuration des services va être faite).

La prochaine séance de conseil aura lieu le 28/02/2020 à 20 h 30.

Séance close à 23h.

Le Maire,
Jérôme DEPONDT



Le secrétaire,
Julie HANNETON.